ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte scolaire

Question écrite n° 53545

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences des simplifications administratives décidées par le Gouvernement qui consistent à remplacer les justificatifs de domicile par une déclaration sur l'honneur dans les démarches administratives. Comme beaucoup de maires et de chefs d'établissements scolaires, il craint que les inscriptions dans les écoles, jusqu'ici conditionnées par le lieu d'habitation, ne soient livrées au consumérisme des parents et à la fraude. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour éviter, ou limiter, les fraudes à la sectorisation scolaire.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 53545
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 novembre 2000, page 6420